

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Le vendredi 16 novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, RIBAUT Joséphine, LECOMTE Yolande.

Pouvoirs : Mme LE HASIF-BARGAIN Sandrine à M. LE CORF Henri, M. LE SOURD Guénaël à Mme BIHOES Chantal, Mme LE MEITOUR Eloïse à Mme BEGUIN Christelle, M. CONAN David à M. LE BRUN André, M. DANO Audric à M. LOHEZIC Mikaël, Mme CARO Isabelle à Mme JAFFRE Christelle

Absent excusé : M. JEHANNO Yves

Absents : Mme LE ROUX Sandrine, M. BRET Christophe

Désignation du secrétaire de séance

M. LOHEZIC Mikaël, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance. Mme Marie-José TOUCHE, secrétaire générale de mairie, interviendra en qualité de secrétaire auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022 - 134 – Pacte financier avec Centre Morbihan Communauté

Mme Le Maire fait part au Conseil du courrier adressé par M. Le Président Centre Morbihan Communauté (CMC), le 24 octobre dernier, demandant aux communes de poursuivre la démarche de solidarité en souscrivant à un pacte financier. Suite à ce courrier, divers échanges ont abouti à l'adoption par le conseil communautaire, le 15 décembre dernier, de ce pacte basé sur 8 items.

En l'état, Mme Le Maire précise que ce texte n'engagerait la commune que sur un seul point, à savoir le reversement, à CMC, de 50% de la croissance annuelle cumulée de la taxe foncière sur les propriétés bâties générées par les zones économiques communautaires (point de départ les recettes perçues au 31 décembre 2021). Il est précisé que les zones impactées, pour Bignan, sont celles listées au titre de la taxe d'aménagement (Kerjoie, Talvern-Kerforho, Kerjulien, Bardeff et Lande de Bignan).

Enfin, sachant que le bureau municipal s'est prononcé favorablement sur ce dispositif, elle sollicite le Conseil sur ce dossier.

Le Conseil, après entendu les explications de Mme Le Maire et en avoir échangé, à l'unanimité

APPROUVE le dispositif de reversement, tel que présenté ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document matérialisant cet engagement ;

AUTORISE Mme le Maire à mandater le montant correspondant au vu de l'état, annuel, établi par CMC.

2022- 135 – Budget communal 2022 : décision modificative n° 3

Après mise à jour du prestataire de logiciel « paie » de la commune, il convient de régulariser le versement de la prime « inflation », versée en début d'année et, pour ce faire, de prévoir les crédits en conséquence (simple jeu d'écriture). De plus, le décompte du FIPC, sur la base du droit commun, et non dérogatoire comme l'an dernier, suppose de faire apparaître le reversement de la commune.

Il convient donc de prévoir les crédits suivants, sachant que dans les deux cas de figure il s'agit de faire apparaître l'ensemble des écritures comptables et de respecter le principe de non contraction des dépenses et recettes :

	D	R
Fonctionnement :		
- Art 64111 Rémunérations	+ 1 900.00 €	
- Art 6459 – remboursement cotisation :		+ 1 900.00 €
- Art 615231 – entretien voirie	- 12 500.00 €	
- Article 739223 – prélèvement FPIC	+ 12 500.00 €	

Le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE la DM n°3 pour le budget communal.

2022- 136 – Morbihan Energies

Mme Le Maire présente les contributions financières établies par Morbihan Energies pour :

- la dépose et le remplacement de 13 prises de guirlande existantes dans le bourg (remplacement des anciennes non compatibles avec les illuminations de Noël) : le coût prévisionnel est de 4 070 € T.T.C avec 1 221 € de participation de Morbihan Energies ;
- la réalisation de l'extension de l'éclairage public afin de sécuriser les déplacements des écoliers au lieu-dit Le Bézo : les travaux sont estimés à 7 670 € T.T.C. avec 2 301 € de participation de Morbihan Energies.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les travaux tels que détaillés ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation correspondantes avec Morbihan Energies.

2022- 137 – Aménagement et sécurisation de la rue de l'Industrie : avenant n°1 – lot 1

M. Philippe LE GOFF, Adjoint, présente l'avenant n°1 établi par la société EUROVIA, attributaire du lot 1 terrassements, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, maçonnerie, voirie, revêtement de sols, signalisation verticale, marquage au sol et mobilier urbain, du marché d'aménagement des rues de l'Industrie, Georges CADOU DAL et abbé LE BAYON, d'un montant de 33 156.90 € H.T. arrondi à 33 000 €. Il précise que la tranche ferme de ce lot s'élevait à 872 728 € H.T. et cet avenant représente 3.78 % du montant pour le porter à 905 727.90 € H.T..

Celui-ci comprend :

- Prestations contractuelles :
 - Modification de trottoirs : - 742.93 € ;
 - Caniveau granit rue abbé LE BAYON : - 726.50 €
 - Intervention BSH : + 6 362.56 €
 - Adaptation parking du souvenir : + 6 494.28 €
 - Création soutènement n°8 rue de l'Industrie : + 4 820.00 €
 - Mobilier urbain : - 15 041.00 €
- . Prestations non contractuelles :
 - Plus-value prix monocouche pour réalisation bicouche de protection : + 9 800.00 €
 - Révision des prix pour enrobés : + 21 005.55 €
 - Révision prix prestations supplémentaires : + 1 184.94 €

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Philippe LE GOFF et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 tel que présenté ;

AUTORISE Mme le Maire à le signer.

2022- 138 – Travaux calvaire rue de l'Industrie
--

M. Philippe LE GOFF, Adjoint, propose de compléter l'aménagement de la rue de l'Industrie par la mise en valeur du calvaire sachant que ce projet supposera un financement complémentaire. Ainsi, il s'agirait de :

- Renouveler l'éclairage : devis en cours par Morbihan Energies suite à l'étude d'ERS ;
- Remplacer les garde-corps : devis de SAS NG Métallerie des FORGES DE LANOUE pour un montant de 21 258.50 € H.T. (remplacement intégral donc le coût pourrait être moindre)

- Remise en valeur des statues : dépose des statues, nettoyage et peinture avant repose par l'entreprise LE LURON de BIGNAN : devis en cours.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le projet de valorisation du calvaire tel que présenté ;

AUTORISE Mme Le Maire à signer les devis reçus et ceux à recevoir selon les travaux envisagés.

2022 – 139 – Travaux eaux pluviales RD 150

M. Philippe LE GOFF, Adjoint, précise qu'il convient d'entreprendre des travaux afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales sur la route de COLPO, RD 150, sachant qu'il s'agit d'un problème qui perdure. Aussi, il propose de valider le devis de la société EIFFAGE, d'un montant de 27 890.80 € H.T., pour effectuer des travaux hydrauliques comprenant la réalisation d'une pente suffisante pour l'écoulement, la réalisation d'une traversée et la réalisation d'un exutoire pour absorber le débit d'eau qui arrive. Enfin il précise que le bureau municipal a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les travaux envisagés ;

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de la société EIFFAGE.

2022 – 140 – Participation dépenses de fonctionnement de l'école privée

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, expose qu'un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu le 4 février 1997 entre l'Etat et l'école privée Saint Henri-Saint Joseph. Conformément à son article 12, la commune doit assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans la commune dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Seules les dépenses de fonctionnement sont prises en compte dans le calcul du forfait. Compte tenu de l'état de ces dépenses, la proposition établie à partir du coût d'un enfant scolarisé en maternelle et celui d'un élève en primaire, s'élève à 157 304.74 €

Année 2022	€/élève	Effectif	Total	€/élève	Effectif	Total	
OGEC							
Participation contrat association	2 833,15 €	45	127 491,75 €	444,97 €	67	29 812,99 €	157 304,74 €
Compl fourniture scolaire (pour extérieurs)	86,00 €	2	172,00 €	86,00 €	5	430,00 €	602,00 €
							157 906,74 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Christelle BEGUIN et à l'unanimité :

VOTE la participation financière reprise dans le tableau ci-dessus :

AUTORISE la signature de l'avenant à la convention financière avec la directrice de l'école et le président de l'OGEC.

2022 – 141 – Subvention exceptionnelle 2022

Mme Le Maire propose, après avis favorable du bureau municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 €, pour l'année 2022, au profit d'une association de lutte contre le cancer.

Le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de 100 €, pour 2022, auprès de l'association LOC'O'MOTIV de Locminé.

2022 – 142 – Bons d'achat de Noël

Pour poursuivre la démarche « de valorisation » du personnel, Mme Le Maire suggère d'allouer des bons d'achats aux agents, pour Noël, d'un montant total de 30 € (3 bons de 10 €) à utiliser dans les commerces de la commune (compte tenu des délais contraint pour organiser un moment de convivialité agents/élus). Conformément aux préconisations du Bureau Municipal et du groupe « personnel », ces bons seraient distribués aux titulaires, stagiaires et contractuels (en poste) et valables jusqu'au 28 février 2023.

Le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE l'octroi de bons d'achat pour le personnel titulaire et contractuel selon les modalités évoquées, montant et bénéficiaires.

2022 – 143 – Charte d'utilisation des outils informatiques et de communications

Mme Le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la mise en place du RGPD, accompagnée par le Centre de Gestion, et des outils de lutte contre la cybercriminalité. C'est à ce titre et après suggestion de la gendarmerie, que le groupe personnel a travaillé sur une charte, destinée aux agents (titulaires et contractuels) et aux élus, définissant les modalités d'utilisation des outils informatiques et de communication. Ce document a été soumis au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 6 décembre dernier.

le Conseil, après discussion et à l'unanimité

VALIDE la charte d'utilisation des outils informatiques et de communication.

2022 – 144 – Ouvertures dominicales 2023

Au terme des articles L 3132-26 et suivants du code du travail, Mme le Maire rappelle qu'il lui appartient, après consultation des représentants des salariés et des employeurs et après avis du Conseil Municipal, de fixer par arrêté la liste des autorisations d'ouverture des commerces de détail pour 2023. Ainsi après la réponse des organisations syndicales et patronales, le Conseil doit se positionner sur **et** le nombre de dates à autoriser, en l'espèce 5 pour 2023, **et** sur les dates envisagées à savoir les 26 novembre, 3 – 10 17 et 24 décembre 2023.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et à l'unanimité

EMET un avis favorable pour accorder 5 dimanches de dérogation dominicales et **VALIDE** les dates envisagées à savoir les 26 novembre, 3 – 10 17 et 24 décembre 2023

2022 – 145 – Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie

La convention de prestation, avec la SAUR, portant sur l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux incendie communaux arrivant à échéance il convient d'envisager, ou non sa reconduction.

Mme Le Maire précise que la rémunération, pour la partie entretien, s'élève à 39 € H.T. par poteau et à 42 € H.T. par bouche. Les travaux, quant à eux, feront l'objet d'un devis pour validation.

Enfin, elle souligne que la durée de la convention est de 3 ans, à compter de sa prise d'effet, avec renouvellement tacite deux fois pour des périodes de trois ans.

Le Conseil, compte tenu des enjeux et à l'unanimité

DECIDE de valider la convention avec la SAUR

AUTORISE Mme le Maire à signer le document afférant.

Questions diverses

2022 - 146 : Aménagements nouveau espace des services techniques

M. Henri LE CORF, Adjoint, présente les devis reçus afin de poursuivre l'aménagement du nouvel atelier des services techniques, en l'occurrence le terrassement et la réalisation d'un appentis.

Concernant le terrassement trois devis ont été reçus :

- GRANDIN : 23 558 € H.T. ;
- A.E.T.A.S. : 20 899 € H.T.
- LAUDRIN : 20 430 € H.T. sachant que le coût risque d'être moindre

Pour l'appentis d'une surface de 100 m², la société NG Métallurgie a déposé un devis d'un montant de 11 200 € H.T..

Sachant que la commission « bâtiments », lors de sa réunion du 3 décembre dernier, a émis un avis favorable pour ces investissements et préconise de retenir l'offre de la société LAUDRIN pour le terrassement, M. Henri LE CORF demande au Conseil de se prononcer sur ces devis.

Le Conseil, compte tenu des éléments présentés et à l'unanimité

APPROUVE la réalisation de ces travaux ;

RETIENT les offres des sociétés LAUDRIN, pour un montant de 20 430 € H.T., et NG Métallurgie pour 11 200 € H.T. ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis respectifs.

2022 - 147 - Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Le tableau des effectifs doit être mis à jour, au 1^{er} janvier 2023, suite au recrutement de Mme FLUCHER Hélène sur le poste créé par délibération en date du 14 septembre dernier.

Le nouveau tableau, à cette date, sera :

Attaché Principal	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2

Adjoint technique	4 (dont 2 TNC)
ATSEM 1 ^{ère} classe	1
ATSEM 2 ^{ème} classe	1
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint du patrimoine	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe - TNC	1
<i>Adjoint d'animation – TNC</i>	2

Le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE ce tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

2022- 148 : Travaux sécurisation de la rue Anne de Bretagne

M. Philippe LE GOFF, Adjoint, fait part au Conseil de la nécessité de renforcer la rue Anne de Bretagne afin de la stabiliser. A cet effet, il présente le devis de la société EIFFAGE, d'un montant de 7 500.00 € H.T., comprenant des purges et la reconstitution de voirie et demande au Conseil de se positionner.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Philippe LE GOFF et à l'unanimité

APPROUVE les travaux de stabilisation Rue Anne de Bretagne

VALIDE le devis de la société EIFFAGE et **AUTORISE** Mme le Maire à le signer.

2022 – 149 – Budget lotissement DU RONDIC (Les poètes) 2022 – décision modificative n°1.

Afin de passer les écritures de stocks, il convient de prendre la décision modificative suivante :

	D	R
INVESTISSEMENT		
Art. 3555/040 – terrain aménagé	+ 68 065.57 €	+ 31 223.43 €
Art. 168748 – emprunt	- 36 842.14 €	
FONCTIONNEMENT		
Art. 71355/042- variation stock	+ 31 223.43 €	
Art. 71355/042 – stocks final		+ 68 065.57 €
Art. 7552 prise en charge déficit		- 36 842.14 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la DM n°1 pour le budget du lotissement DU RONDIC (Les Poètes).

2022 – 150 – Budget lotissement J. THOMAS 2022 – décision modificative n°1.

Afin de passer les écritures de stocks et de mandater la facture pour le bicouche, il convient de prendre la décision modificative suivante :

	D	R
INVESTISSEMENT		
Art. 3555/040 – terrain aménagé	+ 96 607.68 €	+ 32 729.51 €

Art. 168748 – emprunt + 63 878.17 €

FONCTIONNEMENT

Art. 605 achat de matériel	+ 1 000.00 €	
Art. 71355/042- variation stock	+ 32 729.51 €	
Art 7015 – vente de terrains		- 49 500.00 €
Art. 71355/042 – stocks final		+ 96 607.68 €
Art. 7552 prise en charge déficit		- 13 378.17 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la DM n°1 pour le budget du lotissement J. THOMAS.

2022 – 151 – Budget lotissement 2022 - E. D'HUMIERES – décision modificative n°1.

Afin de passer les écritures de stocks, il convient de prendre la décision modificative suivante :

	D	R
INVESTISSEMENT		
Art. 3555/040 – terrain aménagé	+ 37 175.05 €	+ 67 507.11 €
Art. 168748 – emprunt		- 30 332.06 €
FONCTIONNEMENT		
Art. 71355/042- variation stock	+ 67 507.11 €	
Art. 71355/042 – stocks final		+ 37 175.05 €
Art. 7552 prise en charge déficit		+ 30 332.06 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la DM n°1 pour le budget du lotissement E D'HUMIERES.

2022 – 152 – Lotissement E. D'HUMIERES – délégation de signature et fixation des prix.

Suite à l'achèvement des travaux de viabilisation, la commercialisation des lots peut intervenir au lotissement Elisabeth D'HUMIERES.

Le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE Mme Le Maire à intervenir à l'ensemble des actes de vente des 16 lots,

FIXE à 48 € le prix du m² des lots 2, 3, 4, 5,12, 13, 14, 15 et 16

FIXE à 48 € le m², pour la partie constructible, et à 7 € le m², pour la partie non constructible, des lots 6,7, 8, 9, 10 et11.

Informations diverses

- Intervention ENEDIS maison médicale concernant le défaut de câble ;
- Rencontre SBV concernant le dépôt d'un second permis
- Enquête publique – modification n°3 du PLU. Fin de l'enquête avec une remise des conclusions de la commissaire enquêtrice le 27 décembre.

- Report consultation « cœur de bourg ». Une nouvelle consultation, avec aménagement du dossier, a été lancée, auprès de 6 cabinets, avec une remise des offres au 13 janvier.
- Installation module chasseurs reportée au 3 janvier
- Etude CAUE : la commune a lancé une étude avec le CAUE afin d'établir un diagnostic quant à la densification des habitations dans le bourg. Une présentation sera faite à la population le 31 Janvier à 20h.
- Bar du centre : DCE en ligne ce jour avec dépôt des offres au 27 janvier
- Lotissement J THOMAS : reste un lot.

- Points dossiers en cours (église, lotissements) et actualité de l'intercommunalité.

- Sainte barbe à Locminé le 28 Janvier 2023

La séance est levée à 22h30.

Mme le Maire
Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance
Mikaël LOHEZIC.